

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2023/2024
L'Officiel n° 05
Du 05 Septembre 2023

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

7 Rue Haute

11000 CARCASSONNE

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 22/08/2023

Présents : Fabre Pierre, Lesvigne Thierry, Barreau Georges, Deroubaix Grégory

Excusés : Cathala André

Assiste à la réunion : Trastet Damien

Liste des clubs pouvant bénéficier de mutés supplémentaires

L'attribution de mutés supplémentaires est régie par l'article 45 du statut de l'arbitrage.

Section 2 – Arbitres Supplémentaires

Article 45 – Bénéfices

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 joueurs supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

Les clubs ci-dessous pourront bénéficier de mutés supplémentaires dans l'équipe de leur choix.

CLUBS	NOMBRE	EQUIPE BENEFICIAIRE
ES ARZENS	1 muté	
OM ST PAPOUL	1 muté	Equipe senior 1 (D2)
FRV COUGAING	1 muté	
TRAPEL FC	1 muté	
UF LEZIGNAN	2 mutés	
MALVES	1 muté	
OI CORBIERES SUD MINERVOIS	1 muté	Equipe senior 1 (D1)
ES STE EULALIE VILLESEQUELANDE	1 muté	
OI MONTOLIEU SAISSAC MOUSSOULENS	1 muté	
HAUT MINERVOIS OI	1 muté	Equipe Senior 1 (R3)
SC NARBONNE MONTPLAISIR	1 muté	
ALARIC	1 muté	
BRIOLET	1 muté	

Les clubs n'ayant pas encore indiqué l'équipe bénéficiaire auront jusqu'au 8 septembre pour le faire. Ces clubs ne pourront bénéficier d'un muté supplémentaire qu'après parution du PV de la commission (District ou Ligue)

Changements de clubs

Cas de Monsieur FAHCHOUCHE Kamel

Monsieur FAHCHOUCHE a saisi la commission via un courrier en date de 9 juin 2023 afin de demander l'application de l'article 33-C du statut de l'arbitrage lui permettant de quitter son club pour des raisons disciplinaires.

Après étude du dossier, la commission décide que Monsieur FAHCHOUCHE pourra représenter son nouveau club dès la saison 2023/2024.

Les autres changements de clubs seront traités lors de la prochaine réunion programmée le 12 Septembre 2023.

Le Président de la commission

COMMISSION JEUNES

PV du 30/08/2023

Président : Mr Jérôme TISSEUR

Présents : Mr Jean-Luc PASCAREL, Mr Patrice BOFFELI, Mr Alain DROUIN, Mr David CARRASCO

Assistent : Mr Cédric ROQUE, Mr Frédéric BAUDIN

CATEGORIE U15

La poule U15 niveau 1 sera composée de 11 équipes :

Arzens E S 1

Carcassonne Fac 2

Conques U.S 1

Ent Limoux Cougaing 1

F. C. Briolet 1

F.U. Narbonne 1

Goal 11

Haut Minervois Ol 1

Piege Laurag Maleper 1

Sc. Narb Montplaisir 1

Trapel Fc 1

En niveau 2 18 équipes sont engagées, nous attendrons lundi 4 septembre dernier délais si des retardataires veulent s'inscrire.

A partir de cette saison, les clubs auront la possibilité de jouer le dimanche matin en tenant compte des dispositions règlementaires.

Nous mettrons en place 2 poules de 9 (ou +) en respectant au mieux les zones géographiques.

CATEGORIE U17

La poule U17 niveau 1 sera composée de 12 équipes :

Arzens E S 1

Ent Limoux Cougaing 1

F. C. Briolet 1

F.U. Narbonne 1

Fresquel-Cabardes 1

Goal 11

Haut Minervois Ol 1

Ocsm 1

Piege Laurag Maleper 1

Sc Narb Montplaisir 1

Trapel Fc 1

Trebes Fc 1

En niveau 2 13 équipes sont engagées (portant à 25 le nombre d'équipes engagées en nette progression par rapport à la saison passés).

La 1ere phase se jouera en 2 temps : 2 poules de 4 et une poule de 5 pour extraire 6 équipes qui joueront une poule d'accession en D1 pour la phase 2.

Pour rappel, les clubs ont la possibilité de jouer le dimanche matin en tenant compte des dispositions règlementaires.

Le règlement des compétitions U15 et U17 sera consultable dans les jours qui viennent sur le site du district.

DIVERS

- La rencontre de coupe Occitanie U17 Trèbes/GFC se jouera le samedi 28 octobre. Les clubs pourront jouer en semaine avant cette date s'ils le souhaitent.
- Une réunion de préparation à la saison se tiendra le mardi 12 Septembre à 18h à Trèbes. La présence d'un éducateur par club est souhaitée.
- Les inscriptions pour les compétitions U12 et U13 sont ouvertes jusqu'au 04/09. Les compétitions U13 reprendront comme prévu le 23/09. La compétition U12 reprendra le 23/09 ou le 30/09.

Passé la date du 04/09 nous ne pourrons plus accepter d'équipe, il vous faudra attendre la 2^e phase qui débutera en Janvier.

Le Président

M. Jérôme Tisseur



COMMISSION FEMININES SENIORS

PV du 04/09/23

Président : M. Alexandra BANDIERA

Equipes engagées

A ce jour voici les clubs engagés en championnat district foot à 8 :

Entente Briolet / Alaric

Naurouze Labastide

Luc FC

Montréal Olympique

Entente FUN / Gruissan

Pexiora

Entente FC Malepère Caux sauzens / Olympique Saissac Moussoulens Montolieu

Saint Papoul OS

Trapel Fc 1

Trapel Fc 2

A ce jour voici les clubs pré-engagés en championnat district foot à 8 sous réserve du règlement de la situation financière avant le 11 septembre 2023 :

Coursan E.C

La commission invite les responsables de chaque équipe à une réunion lundi 11 septembre à 19H00 au siège du district pour échanger sur l'organisation des compétitions (championnat et coupe)

Le Président

M. BANDIERA Alexandre

